

L'ajournement

En décembre 1987, pour tenir une promesse du ministre, le gouvernement a annoncé la mise en oeuvre d'une politique en trois volets sur la garde des enfants. Deux volets sont déjà en place.

Je vais les décrire avec votre permission. Premièrement, une aide fiscale accrue a été consentie aux familles pour la garde des enfants d'âge préscolaire dans le cadre des changements apportés à la déduction pour frais de garde, et un supplément a été ajouté également au crédit d'impôt pour enfants. Ces mesures sont entrées en vigueur au cours de l'année d'imposition de 1988 et la déduction pour frais de garde a été doublée, passant de 2 000 \$ à 4 000 \$ par enfant pour les enfants de six ans et moins et, ce qui est très important, pour les enfants ayant des besoins spéciaux.

De même, pour montrer qu'il avait du coeur, le gouvernement a ajouté un supplément de 200 \$ au montant de base du crédit d'impôt pour enfants. Ce supplément visait surtout les enfants plus jeunes, plus précisément ceux de familles à faible revenu et de classe moyenne. Ensemble ces mesures fiscales, qui constituaient des éléments fondamentaux de la politique gouvernementale de 1987 en matière de garderies, ont fourni une aide financière supplémentaire à environ 1,4 million de familles dans notre pays.

La Caisse d'aide aux projets en matière de garde des enfants faisait aussi partie de la stratégie nationale. Elle a été établie en 1988 pour appuyer tous les projets innova-

teurs émanant surtout de la collectivité. Cette Caisse finance les projets visant à fournir des services de garde de qualité aux familles canadiennes. Jusqu'à présent, cette Caisse a versé plus de 33 millions de dollars de subventions.

La députée prétend que pour le gouvernement, l'argent semble plus important que les enfants. Ces faits vont complètement à l'encontre de ses allégations.

En fait, le troisième volet de la stratégie touchait la loi qui a été adoptée à la Chambre des communes. La députée de Halifax a tout à fait raison de dire que le projet de loi a été bloqué à l'autre endroit, qui est dominé par des membres de son parti. Il y a donc lieu de mettre les choses au point.

Après avoir raté cette occasion, le ministre des Finances a dit dans son budget de 1989 que les crédits n'étaient pas là à cette fin. Toutefois, le gouvernement a annoncé plus tard qu'il s'occuperait des garderies au cours de son mandat. Cela montre que les actes sont plus éloquents que les paroles quant il s'agit de prouver qui a du coeur.

[Français]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 06.)